

PROCES VERBAL N°05 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 11 Septembre 2025

A : 14H00

Président : MR Jean Marie TASTEVIN

Présents : MRS Patrick AURILLON. Michel UDOVIVIC. Stéphane BROCCQ. Denis LASGOUTE

Vu l'absence de MR Bernard BARLAGUET, Président de la Commission, les Membres présents nomment MR Jean Marie TASTEVIN pour exercer la fonction de Président pour la séance du jour.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°04 du 28 Août 2025.

REPORT DE MATCHES

U17D1 POULE UNIQUE

ST PRIVAT/BAGNOLS PONT du 13.09.2025 est reportée au Samedi 25.10.2025 à 16H00 sur les installations de SAINT PRIVAT DES VIEUX suite à la qualification de l'équipe de BAGNOLS PONT en COUPE GAMBARDELLA. (décision de la Commission des Jeunes).

Aucun report sera accepté par la Commission des jeunes, après cette date.

FORFAIT GENERAL

U17D2 POULE UNIQUE

Suite au mail du FC LE VIGAN du 5 septembre 2025 concernant le retrait de son équipe, La Commission des jeunes déclare l'équipe en FORFAIT GENERAL, fait application de l'art 59 des RG (amende financière de 60 EUROS)

Le calendrier a été réinitialisé dû à deux exempts dans la poule :

AIMARGUES CABASSUT

AS VERS

US BOUILLARGUES

FC CALVISSON

ENT DU TRIANGE

FC BERNIS

US MONOBLLET

N. CASTANET

N. LASSALIEN 2



RC SAUVETERRE
ST GILLES AEC
EP VERGEZE.

Total : 12 Equipes.

U15D4 POULE B

Suite au mail de N. CHEMINOTS du 9 Septembre 2025 concernant le retrait de son équipe,
La Commission des jeunes déclare l'équipe en FORFAIT GENERAL, fait application de l'article 59 des RG (amende financière de 60 euros).

La rencontre BOUILLARGUES/N. CHEMINOTS du 14.09.2025 est annulée.

U15D4 POULE B

Suite au mail de ALL FIVE CODOGNAN du 10 Septembre 2025 concernant le retrait de son équipe,
La Commission des jeunes déclare l'équipe en FORFAIT GENERAL, fait application de l'article 59 des RG (amende financière de 60 euros).

La rencontre ALL FIVE ACADEMIE/BAGNOLS du 14.09.2025 est annulée.

U17D2 POULE UNIQUE

Suite au mail des ES TROIS MOULINS du 09 septembre 2025 concernant le retrait de son équipe,
La Commission des jeunes déclare l'équipe en FORFAIT GENERAL, fait application de l'article 59 des RG (amende financière de 60 euros).

La rencontre ENT DU TRIANGLE/N. CASTANET du 14.09.2025 est annulée.

U17D3 POULE A

Suite au mail de EFC ST GILLES du 09 Septembre 2025 concernant le retrait de son équipe,
La Commission des jeunes déclare l'équipe en FORFAIT GENERAL, fait application de l'article 59 des RG (amende financière de 60 euros).

La rencontre US SOMMIERES 2/ESFC ST GILLES du 14.09.2025 est annulée.

U16 TERRITOIRE POULE UNIQUE

Suite au mail de N. SOLEIL LEVANT du 09 Septembre 2025 concernant le retrait de son équipe,
La Commission des jeunes déclare l'équipe en FORFAIT GENERAL, fait application de l'article 59 des RG (amende financière de 60 euros),

La rencontre N. ACADEMIE/N. SOLEIL LEVANT du 13.09.2025 est annulée.

U17D3 POULE A

Suite au mail de VENEJEAN AS du 11 Septembre 2025 concernant le retrait de son équipe,
La Commission des jeunes déclare l'équipe en FORFAIT GENERAL, fait application de l'article 59 des RG (amende financière de 60 euros)

La rencontre BELLEGARDE/VENEJEAN du 14.09.2025 est annulée.

REUNION DE DEBUT DE SAISON

Nous invitons tous les clubs à participer à une réunion d'information de début de saison le 16 septembre à 18h30 dans les locaux du District.

Cette réunion aura pour but de vous présenter les nouveautés mises en place cette saison ainsi que les points de règlements importants afin que la saison se déroule au mieux pour tout le monde (Permanence du week-end, Licences, CSR, U16 Territoire, Financier, FMI etc...)



Pour les clubs éloignés ou ceux qui ne pourraient se rendre disponible, il **sera possible de suivre cette réunion en visioconférence.**

Votre présence est souhaitée, encore plus pour les nouveaux clubs à qui nous conseillons fortement de se rendre disponible.

Nous vous remercions de nous confirmer ou non votre présence via le formulaire ci-dessous :

<https://forms.gle/1pvik8vky7sMoWAt8>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE

MR Patrick AURILLON



LE PRESIDENT DE SEANCE

MR Jean Marie TASTEVIN.

